



Commission  
scolaire de  
Montréal

## AUTORISATION OU REFUS D'ÊTRE FILMÉ OU PHOTOGRAPHIÉ

### Nom de l'établissement : ÉCOLE SAINT-ARSÈNE - 2018-2019

Afin de promouvoir le dynamisme de ses établissements, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pourrait prendre des photos ou réaliser des vidéos de ses élèves. Ces images, prises dans le respect de chacun, cherchent à montrer les élèves dans des situations valorisantes pour l'école publique.

Ces photos ou vidéos sont utilisées uniquement à des **fins non commerciales ou à des buts non lucratifs**.

Exemples d'utilisation :

Site web de la CSDM ([www.csdm.ca](http://www.csdm.ca)) ou site de l'établissement;

Page Youtube de la CSDM;

Page Facebook de l'établissement ou de la CSDM;

Tout autre document institutionnel imprimé pour la CSDM (rapport annuel, brochure, journal interne, promotion institutionnelle);

Portfolio du photographe, exposition ou concours.

Selon la loi, l'élève majeur ou le parent de l'élève peut s'objecter à l'utilisation de son image et à la mention de son nom.

**Veillez remplir et signer ce formulaire et le retourner à la direction de votre établissement.**

**J'autorise** que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné.

**Je refuse** que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné.

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_